

OCTOBRE 2022

une ville avec vous

La chibottine

VALS-PRÈS-LE-PUY

#04



Et au milieu, coule la fontaine.

L'été a été chaud et sec, et pourtant, à Vals-près-Le Puy, l'eau et la vie n'ont jamais cessé de couler. Je serais même tenté d'écrire, que plus que jamais, nous avons eu à cœur d'apporter des solutions à chaque situation particulière.

Ainsi, notre école ne forme désormais plus qu'une. La maternelle et l'élémentaire qui constituaient le groupe scolaire « La fontaine » sont maintenant unies au sein de l'école « La fontaine », en souvenir de la borne fontaine N°1 du village (selon le plan du village de Vals de 1895). Cette unicité permet un accueil global pour l'ensemble de la scolarité des enfants puisque la directrice, Mme Laëtitia DARLE, est entièrement dévouée à cette tâche. L'organisation mise en place par la mairie permet d'avoir une coordinatrice en lien direct et sur place, avec toutes les parties prenantes : enfants, équipe éducative, municipalité et parents. Les moyens alloués sont conséquents et correspondent aux réels besoins de l'école.

Concernant la vie associative, les plannings d'occupation des salles (consultables sur le site <https://www.valspreslepuy.fr/>) témoignent de la volonté de rendre service et d'être à l'écoute des associations valladières en toute transparence. De même, les très bons résultats des clubs sportifs (Us Vals, Tennis Club et Pétanque de Vals) valident le dynamisme communal et l'ensemble des équipements mis à disposition.

Du côté des travaux, les aménagements de la vallée du Dolaizon et plus particulièrement du parc des chibottes prennent forme.

En ce qui concerne le quotidien, les commerces de Vals ne ferment plus, mais réouvrent et se développent. Merci de leur réserver vos achats et services.

Bien évidemment, la vie coule plus que jamais sur Vals-près-Le Puy et plus que jamais la volonté d'être à l'écoute, présent, actif et au service de toutes les Valladières et tous les Valladiers en totale confiance anime l'ensemble de l'équipe municipale.

Laurent BERNARD, Maire

Mairie de Vals-près-Le-Puy

Place du Monastère
43750 Vals-près-Le-Puy
Tél. 04 71 05 77 77
email : mairie@valspreslepuy.fr
www.valspreslepuy.fr

Retrouvez-nous sur  illiwap
L'APPRI QUI VOUS CHANGE
LA VIE !

 VALS
PRÈS-LE PUY
une ville avec vous

Le coin des associations

La municipalité souhaite une bonne rentrée et reprise à toutes les associations valladières et autres qui utilisent nos locaux.

Nous remercions tous les bénévoles. Grâce à eux, tous les valladiers, quel que soit l'âge, peuvent pratiquer sur Vals, de nombreuses activités variées, culturelles, sportives ou sociales.

Le site internet de la commune, rubrique « loisirs-associations », répertorie cette offre. N'hésitez pas à les contacter directement. Les inscriptions et les essais gratuits restent possibles toute l'année.



Si vous rencontrez des difficultés de tout ordre, n'hésitez pas à contacter l'assistante sociale de la commune (sur rendez-vous tous les jeudis matin en mairie). Cette dernière pourra vous proposer diverses solutions selon votre situation (Pass'Région pour les enfants notamment).

Dernières nouveautés :

- l'association Komm' Yoga vous propose des cours de yoga supplémentaires (Karine Glade, k_glade@live.fr)

- l'association Au fil du Dolaizon est une association qui aura à terme pour mission de gérer un Espace de Vie Sociale (EVS) (Contact au : 06 60 99 05 52 ou aufildudolaizon@gmail.com). Cf Echo des Chibottes de Juin 2021 et Chibottine de Février 2022.

Sobriété énergétique

Avec la crise énergétique et plus globalement la nécessité de réduire ses consommations et ses émissions de CO2, la commune se doit de poursuivre et d'accélérer ses efforts en matière de sobriété.

Contrairement aux particuliers, le bouclier tarifaire ne s'applique pas aux collectivités. Malgré des groupements de commandes, les dépenses en gaz et électricité doublent sur cette fin d'année et sur l'année 2023 les prévisions ne sont pas à la baisse. Vals se doit donc de poursuivre son plan de résilience énergétique. Des économies oui, mais aussi des investissements pour économiser sur le fonctionnement. Les travaux d'isolation en mairie (toiture et menuiseries) ainsi que ceux effectués au tennis permettent déjà de réduire notre consommation. Il faut poursuivre ces investissements.

Les mesures immédiates de sobriété :

- **Poursuite de l'extinction de l'éclairage public :** depuis le mois de mars de cette année, l'éclairage est coupé dans certains quartiers. Nous constatons déjà une baisse d'environ 10% de notre consommation électrique. Le bilan sera affiné d'ici quelques mois. La commune souhaite étendre cette mesure au centre bourg et à quelques rues adjacentes. Celle-ci sera débattu en commission

environnement prochainement. De plus en 2023, de nouveaux investissements sont prévus pour l'éclairage public.

- **Régulation de la température et réduction de la période de chauffage dans les bâtiments municipaux :** une réduction de la température raisonnée et adaptée au public concerné, sera appliquée dans les bâtiments municipaux. La commune essaiera de réduire aussi la période de chauffage, sauf coup de froid violent et prolongé.

- **Développement de la production locale des énergies renouvelables :** une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois est en cours pour essayer de réduire notre dépendance au gaz.

- **Illuminations en période de Noël :** cette année, ne seront décorés que l'école La fontaine et l'hôtel de ville où un sapin ornera le parvis. Aucune autres décorations lumineuses ne seront installées sur la commune.



Espace réservé à l'opposition

Nos encouragements dans ce numéro pour Cécile & Maxime nos nouveaux boulangers.

Après plusieurs décennies où l'histoire de la boulangerie à Vals a été associée à un nom « Boulangerie BARRIOL », une nouvelle ère va s'ouvrir.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle équipe et nous espérons que cette aventure valladière qui débute sera enrichissante pour eux et leur boutique.

Car la boulangerie dans une commune, reste une partie de son âme et un artisan boulanger qui travaille comme souhaite le faire les nouveaux propriétaires, correspond totalement à ce que nous pensons de la tradition de l'artisanat et du commerce local. Rien à voir avec la récente acquisition par la municipalité du

local situé au 5, quai du Dolaizon, qui représente un investissement total d'environ 120 000 €. (Comprenant le prix d'achat et la rénovation du local).

Si celui-ci devait être initialement utilisé pour créer un EVS (espace de vie sociale) il va bien être mis à disposition entre autres pour un dépôt de pain, avec des matières premières travaillées ailleurs par un boulanger exerçant son activité sur une autre commune et qui ne participe donc pas à la fiscalité de Vals !

Nous avons donc d'un côté un investissement sur des deniers personnels et de l'autre une mise à disposition d'un local communal ! Ce n'est pas le rôle d'une commune de favoriser l'implantation d'un concurrent.

Nouveau souffle pour le commerce Valladier

Nous accueillons avec enthousiasme de nouveaux commerçants essentiels, par leurs services, à la vie et au dynamisme de la commune de Vals :

Depuis le 1^{er} juin 2022, Messieurs RODRIGUES DOS SANTOS et NINOTTA vous accueillent au bar tabac presse « le Dolaizon » (anciennement géré par M Bruno DE BLIC) avenue Charles Massot, tous les jours.



Depuis septembre, Mme MORZONE et M BEVILACQUA ont repris l'ancienne Boulangerie BARRIOL, située rue du pont et vous accueillent du mardi au dimanche.

Dans la dernière édition de l'Echo des Chibottes, rubrique Finances (page 6), article « local commercial », il est indiqué que le boulanger de Polignac, participant au marché dominical depuis un an, occuperait le local commercial 5 quai du Dolaizon moyennant un loyer. Dernièrement, le 06 octobre, le boulanger nous a informé être dans l'incapacité financière de signer un bail. Les travaux prévus à cet effet sont automatiquement arrêtés sans aucune conséquence financière pour la mairie.

Rappelons que ce local acquis en début d'année par la commune a pour but d'assainir et de valoriser le quai du Dolaizon. Deux pistes avaient été réfléchies, à savoir le futur emplacement d'un espace de vie sociale ou la demande du boulanger de Polignac pour un point de vente sur Vals. Suite à la fermeture définitive de la boulangerie de M. BARRIOL, le choix de la commune a été de garder un service de proximité essentiel, en apportant une réponse favorable à la demande du boulanger.

Malgré ce choix, nous avons parallèlement encouragé et favorisé la reprise du commerce de M. BARRIOL en recevant et informant les potentiels acquéreurs de la concurrence à venir.

Ainsi nous continuons à rechercher la meilleure solution pour l'avenir de ce local et étudions toute proposition.

Drôle d'équité quant au traitement de nos commerçants locaux !

Nous souhaitons une belle nouvelle vie bien méritée aux membres de la famille BARRIOL et une belle réussite à nos nouveaux artisans boulangers Cécile et Maxime.

N'hésitez pas et faites-nous part de vos remarques, via notre adresse mail : entendonsvals@gmail.com

Le 20 septembre 2022, Myriam LIAUTAUD, Karine REYNAUD, Christian BOURDIOL, Philippe JOUJON.



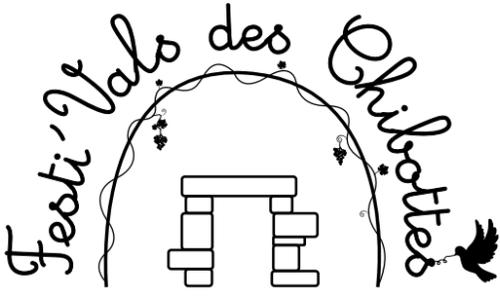
Votre restaurant à Vals-Près le Puy







“Festi’Vals des Chibottes”



Sous une météo clémente, le dernier week-end d'août, s'est déroulée la nouvelle édition du "Festi'Vals des Chibottes".

Les festivités débutent en fin d'après-midi le vendredi 26, avec la préparation de la soupe aux cailloux organisée par les associations du « comité des fêtes » et du « comité de jumelage ».

Pendant la cuisson, le crieur bonimenteur et bonichanteur anime l'assistance.

L'association « N'Swing » fait la démonstration du travail fourni par ses élèves en dansant plusieurs tableaux tandis que l'US VALS assure la buvette. Après la dégustation de la soupe, à la nuit tombée, la fanfare du Monastier rythme la marche aux flambeaux qui scintillent dans les rues de Vals. Au retour au Préau, le groupe Tikvitsa nous fait vivre à travers leur musique une influence de l'Europe de l'Est.



Le lendemain, au parc des chibottes du Crouzas, plusieurs animations attendent les visiteurs. Site décoré pour l'occasion, de structures et de nombreuses créatures land art fabriquées par la compagnie « Las Fades ».



La journée commence par la visite historique du site avec Gérard Challet, Conseiller Municipal, suivi de l'inauguration du nom de l'esplanade « Albert Boudon Lashermes ».



Un marché artisanal de produits locaux, des ateliers maquillages, de confections de baguettes magiques et de masques pour le plus grand bonheur des enfants, une buvette et un repas champêtre de l'association des « Vignerons de Vals » animent le site. En début d'après-midi, guidés par les déambulations merveilleuses des fées "Las Fades", les visiteurs découvrent peu à peu les différentes chibottes qui accueillent les conteurs Séverine SARRIAS et Jean Pierre ARMAND transportant le public de la réalité aux rêves en passant par l'imaginaire.



En fin d'après-midi la compagnie « Gravida » par son spectacle "le bruit de l'instant", nous emmène au pays des amazones, nous faisant voyager entre ciel et terre.



Empreinte de belles histoires, cette douce journée se termine, laissant place le dimanche matin à la foulée des vignerons, organisée par les « Vignerons de Vals », rassemblant plus d'une centaine de coureurs, de marcheurs et de participants à la course d'orientation.



Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des bénévoles et les associations ayant permis la bonne réussite du "Festi'Vals des Chibottes" ainsi que l'ensemble des sponsors pour leur soutien (Conseil Départemental 43, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, Auvergne Ascenseurs, Encrage Architecture, Pompes Funèbres Condemine, Gaec 1001 fleurs, Commerçants Espace Chirel, Darty Cuisine, MR Etanchéité, AB2R, ASP Signalisation, Caves Molière, Autosécurité, EXCEPTO, Coniasse ambulances, Bar le Dolaizon, EGEV, Cabinet Etudes GEOSOL, Cabinet FREITAS, Les cochons d'avant, Taxi NDV, Solution Micro, Amiante recycling, Station lavage du rond-point Cordes, Charles CHAPUIS, ATOL, Ancette construction, Balles neuves, Crédit Mutuel, Comptoir de Location).

Enfin, nous remercions Ophélie LE DUC, Valladière et membre de l'association des Vignerons de Vals, pour sa collaboration artistique à la création du logo du festi'vals des chibottes.

SARL Cabinet DI BIASIO
Négociations immobilières

Nous recherchons toutes ventes MAISONS / APPARTEMENTS sur VALS-PRES-LE-PUY, LE-PUY-EN-VELAY et jusqu'à 4/5 kms

VENTES - ACHATS



Alain et Odile DI BIASIO

27, rue des Tanneries
43000 LE PUY EN VELAY

Mail : dibiasio.immo@orange.fr

Site : www.dibiasioimmo.net

04 71 04 19 50

Rappel des règles d'urbanisme

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment ainsi que l'aspect extérieur (clôture, portail, ...). De plus, toute construction nouvelle ou extension de plus de 5 m² est soumise à une déclaration ou à un permis de construire. Il est bon de savoir que toutes les déclarations sont instruites par le Service d'Urbanisme de l'Agglomération du Puy, la Direction Départementale des Territoires pour les risques, ainsi que par l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP43). Cela prend du temps, il faut compter de 1 à 4 mois pour l'instruction de vos dossiers.

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit. De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant

le Tribunal Civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conforme à un permis de construire.

Ces derniers mois nous avons constaté plusieurs infractions au Code de l'Urbanisme. Dans un certain nombre de situation l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur, mais dans d'autres cas, il s'agit d'une volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation.

Il est important d'être informé de la réglementation en vigueur et des risques encourus par les contrevenants. A titre d'exemple, malheureusement, nous avons dû faire détruire une petite construction non déclarée et stopper plusieurs travaux sans déclaration.

En complément, il apparait nécessaire de vous mettre en garde contre les agissements de

certaines sociétés qui proposent du remplacement de fenêtres, des réalisations de vérandas, la pose d'équipements d'énergies renouvelables etc. en affirmant que ces interventions ne font pas l'objet de demande d'autorisation. Dans la plupart des cas, cette affirmation est parfaitement mensongère et risque de valoir des ennuis au propriétaire.

Pour toute demande, la Mairie est à votre entière disposition pour vous conseiller. N'hésitez pas à nous consulter en amont de votre projet !



Commémoration du 11 novembre 1918

La Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, sera célébrée le **Vendredi 11 novembre 2022**.

A cette occasion, une gerbe sera déposée à 15h00 au Monument aux Morts près de l'église St Vozy puis une visite sera effectuée au Cimetière Militaire à 15h45.

Les diverses associations et sociétés locales, les écoles et la population sont invitées à participer à cette cérémonie.



Hommage à Monsieur BARRY

"Notre camarade et ami Jean Marie BARRY s'est éteint brusquement le 7 mai dernier, veille de son 86ème anniversaire.

Jean Marie était membre actif de diverses associations valladières et plus particulièrement vice-Président depuis de nombreuses années du Comité Local de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA).

Jean Marie était très dévoué, disponible et de très bons conseils, faisant preuve d'une grande simplicité.

Le choc a été rude et nous étions désorientés. Ce décès brutal qui frappe sa famille et tous ses amis nous le ressentons cruellement.

Au nom de tous les adhérents, nous exprimons nos sincères et respectueuses condoléances pour le deuil qui frappe sa famille et plus particulièrement son épouse et ses enfants."



Le président du comité de la FNACA
M Roger Roméas

Aménagement vitesse

Lors de réunions publiques et entretiens en mairie, nous avons rencontré des valladiers agacés par le problème de la vitesse des véhicules sur les voies desservant leurs quartiers. Il en résulte un effet d'insécurité pour tous.

Après réflexion concertée nous agissons sur deux points de la commune.

Le premier point se situe au 33 chemin d'Eycenac où les véhicules descendent à une vitesse inappropriée à la configuration de la route, mettant en danger la sécurité des usagers (piétons, enfants, cyclistes, véhicules, etc). Aussi, il a été décidé de placer un coussin berlinois et la signalisation adaptée (à l'endroit indiqué sur la photo). Contrairement à l'idée reçue, il n'y a pas de législation concernant la pose de ces coussins. Il y a des recommandations techniques à suivre.



Le deuxième point se situe sur la route du Carmel au niveau du chemin de Pranlary. Pour réduire la vitesse il sera placé des ralentisseurs type écluses avec signalisation adaptée. (voir photos) (A hauteur du N°26 et en dessous du N°20).



Déchets

Nous avons relevé dans certains quartiers de la commune des décharges sauvages ou des déchets jonchant le sol.

La propreté est l'affaire de tous et nous sensibilisons les habitants à déposer leurs déchets dans les bacs prévus à cet effet.

Pour rappel, des déchetteries sont à votre disposition sur le bassin du Puy (renseignements sur le site internet de la mairie).



DONNER DE L'ÉLAN À CEUX QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

Les offres proposées par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur, sont soumises à conditions et accordées sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
07/2020 - H51024 - Édité par Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège Social : 94 rue Bergson B.P. 524 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 R.C.S. Saint-Etienne. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurances sous le n° 07 023 097. Crédit photo : Getty Images

2022, une rentrée sereine et libérée

En ce début septembre, environ 190 élèves ont retrouvé le chemin de l'école publique La fontaine, pour la première fois depuis deux ans, sans masques et sans contrainte sanitaire stricte.

La fusion/absorption administrative des deux écoles (maternelle et élémentaire), pour ne former qu'une école a permis :

- **la continuité** pour les enfants et leur famille : même suivi éducatif et pédagogique, mêmes locaux, même nombre de classes et toujours autant de matériels ;
- **le renforcement pédagogique** : nouveaux enseignants, continuité des apprentissages, suivi des projets, partage des animations, organisation homogène et suivie ;
- **l'accueil d'une nouvelle équipe enseignante stable** : Laëtitia DARLE, directrice de la maternelle depuis plusieurs années, assure désormais la direction globale à temps complet de l'ensemble des dix classes :

4 classes de maternelle
5 classes en élémentaire
1 dispositif d'ULIS

} pour un total de 13 enseignants
9 postes sur 10 ont été attribués à titre définitif

• l'implication du personnel mis à disposition :

- les AESH de l'Éducation Nationale,
- les agents municipaux (ATSEM, entretien, cantine, études, garderie),
- les animateurs du Centre de Loisirs

• **l'organisation de la coordination globale** : la gestion du service de proximité municipal de l'école est assurée par Sandrine, directement sur place.

• **le maintien de l'école d'application**, la seule du département de la Haute-Loire : avec 5 professeurs des écoles maître formateur (PEMF).

• **les liens renforcés** avec l'Inspection Académique et l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat des Écoles) qui restent étroits et fréquents.



Tout le monde a eu à cœur de bien préparer cette rentrée pour accueillir les élèves et les familles. Les locaux ont été réorganisés pendant les vacances et l'espace de la cour sécurisé et développé. Dès septembre, les PEMF de l'école maternelle ont accueilli les étudiants de Master première année pour découvrir des séances de motricité.

La volonté de l'équipe enseignante est de travailler en étroite collaboration avec les familles pour être au plus près des besoins des élèves tout en continuant à les sensibiliser aux règles de la vie en collectivité.

Notre préoccupation est de favoriser les apprentissages des élèves, dans la bienveillance, en développant le goût de l'effort, en acceptant les différences, en respectant la vie collective et en préparant leur avenir sereinement.

Nous mettons un point d'honneur à former une équipe soudée incluant tous les adultes de l'école. La formation du personnel municipal pour rendre les temps scolaires et périscolaires plus harmonieux s'est achevée. Un bilan a été présenté par l'organisateur de la formation aux familles le mardi 18 octobre.

Des sorties et des projets sont déjà actés :

- 3 classes bénéficient de l'intervention d'un DUMIST (musique),
- 1 classe prépare un voyage avec nuitées,
- plusieurs classes sont inscrites à la course des droits de l'enfant, au petit tour à pied, au dispositif « école et cinéma » et ont assistées aux ateliers proposés dans le cadre des fêtes renaissances du Roi de l'Oiseau.

La municipalité continue d'apporter son soutien, moral, matériel et financier (le budget alloué n'a jamais été aussi important) à l'école.

Nous remercions également l'APE et toutes les familles qui nous font confiance et souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants avec beaucoup de réussite et surtout de bons moments !



Mairie de Vals-près-Le-Puy

Directeur de la publication : Laurent Bernard · Rédaction & diffusion : Mairie de de Vals-près-Le-Puy, Tél. 04 71 05 77 77

Conception et maquette : Agence Excepto, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy-en-Velay, Tél. 04 71 09 77 85

Photos : Mairie · Imprimé sur papier nautilus 100 % recyclé.